



L'écosystème

L'histoire des zones humides

Les zones humides en France, représentent environ 2 500 000 ha, soit 4,6 % de la surface de l'hexagone. Cependant, ces espaces étaient bien plus importants par le passé. Les zones humides étant perçues comme nuisibles à l'Homme et inutiles à l'économie, n'ont laissé que peu de traces dans l'historiographie. En 1767, le subdélégué d'Avranches estimait qu'un tiers de la France était constitué de landes et de marais. Pourtant, ces espaces furent pendant longtemps exploités par l'Homme : marais, marais salants, étangs, tourbières et prés humides étaient autant de lieux d'élevage et de production, utilisations auxquelles la révolution agricole mit fin.

Des espaces réputés nuisibles et inutiles

Au plus loin que l'on puisse remonter, les zones humides ont toujours été mal perçues, considérées le plus souvent comme *porteuses de maladies contagieuses* (comme le paludisme), *insalubres, dangereuses* (présence de feux follets provoqués par la combustion spontanée du méthane présent dans les marais), et *peu productives pour l'agriculture*. Tous ces éléments ont terni l'image des zones humides contribuant peu à peu à leur disparition.

Les premiers travaux d'assèchement ont commencé aux XII^e-XIII^e siècles mais ont réellement pris de l'ampleur à partir des XVI^e-XVII^e siècles avec notamment la promulgation du premier édit royal sur le dessèchement des marais en 1599.

Du XVII^e au XIX^e siècle, les textes vont ainsi se succéder en faveur de l'assèchement de ces espaces et des travaux de drainage et de contrôle de l'irrigation seront entrepris pour arriver à ces fins.

Ces mesures se sont plus ou moins intensifiées en fonction des périodes de croissance ou de déclin de la population et de leur besoin agricole. En effet, on constate par exemple qu'au Second Empire, de grands travaux d'*assèchement des marais* communaux ont été entrepris notamment en Sologne, dans la Dombes et dans les Landes avec la loi de 1860 pour augmenter les surfaces à cultiver afin de pouvoir nourrir la population qui ne cessait d'augmenter.

A l'inverse, les périodes de diminution de la population, notamment pendant les guerres de religion, favorisèrent l'*expansion des zones humides*.

L'essentiel...

Les zones humides n'ont pas toujours été valorisées et préservées comme elles le sont aujourd'hui. Durant de nombreuses années, elles ont, au contraire, été perçues comme dangereuses (eaux stagnantes, feux follets), nuisibles pour l'Homme (porteuses de maladies) et peu productives pour l'agriculture.

Cette image négative a incité les Hommes à mettre en place des actions pour dessécher ces milieux. Ces mesures ont été prises surtout à partir du XVII^e siècle. Il faudra attendre 1970 pour voir les mentalités évoluer sur le caractère précieux de ces milieux. S'en suivra les premières conventions et lois en faveur de leur protection.



Histoire des zones humides du Pas-de-Calais

Une vieille histoire

Historiquement, les villages s'installèrent à proximité des sources à flancs de vallées, les plateaux fertiles étant réservés à l'agriculture et les fonds de vallées inondables à l'élevage. Les terrains plats et très humides des Flandres ont favorisé un habitat dispersé afin de laisser plus de place à l'agriculture et de protéger les populations. Un réseau important de drainage (watergangs, canaux) a de ce fait été rapidement mis en place. Dans un premier temps, les travaux ont été réalisés du X^{ème} au XIX^{ème} siècle pour les besoins de l'agriculture (drainage du marais Audomarois, drainage du delta de l'Aa et apparition du Calaisis), puis du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle pour les besoins liés à l'industrie et l'urbanisme. Les terrains argileux, qui supportent difficilement, pendant la mauvaise saison, les charettes trop lourdes, ont favorisé l'utilisation des réseaux de cours d'eau (abondants dans la région) comme voies de déplacement.

Vauban a, par la suite, réutilisé tout ce réseau hydrographique pour la défense des villes fortifiées, en contrôlant soit les gués qui franchissaient les larges vallées incisées dans la craie, soit en contrôlant l'inondabilité des plaines alluviales.

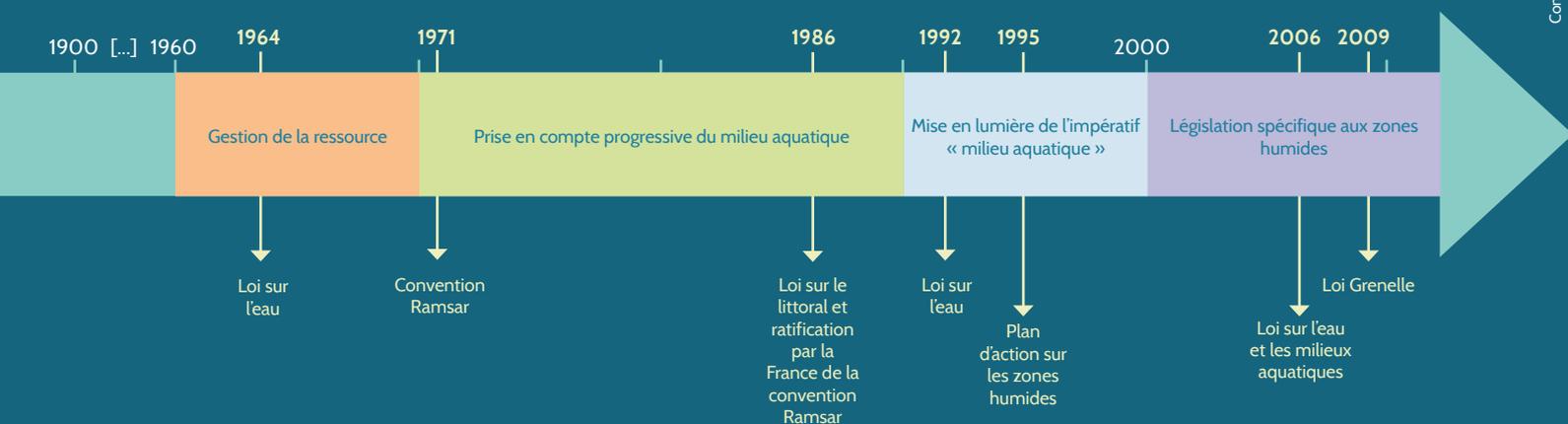
Réalisés au détriment des zones naturelles, ces aménagements ont notamment contribué à la disparition des zones humides. Cet assèchement s'est poursuivi lors de l'exploitation houillère qui a entraîné une industrialisation et une croissance de l'urbanisme très importantes. Ces aménagements et transformations de l'environnement naturel ont entraîné une forte imperméabilisation des sols et une large pollution de surface. La période qui a suivi cette forte industrialisation a vu une densification encore plus importante des sols, accentuant encore l'imperméabilité.

Aujourd'hui

Il faudra attendre les années 70 et la signature de la **convention RAMSAR** pour qu'il y ait une vraie reconnaissance des intérêts patrimoniaux et fonctionnels des zones humides au niveau international. En France, c'est avec la **loi sur l'eau** de 1992 (Loi n°92-3) que l'on constate une réelle prise de conscience sur ces milieux et leur utilité dans la gestion équilibrée de la ressource en eau. Dès lors, la préservation des zones humides est devenue un vrai enjeu environnemental.

Dans le Pas-de-Calais, malgré une forte urbanisation et une agriculture intensive, quelques zones humides subsistent :

- de grandes zones de marais à proximité de Calais, Wimereux, Arras, Montreuil, et Saint-Omer avec le marais Audomarois qui s'étend sur 3 726 ha.
- le long des 4 000 km de cours d'eau qui traversent le département comme l'Authie, la Canche, l'Aa et la Lys, et plus sporadiquement le long de ses 100 km de littoral.
- moins visibles mais tout aussi importants, de nombreux étangs, mares, prairies humides, ruisseaux et rivières sont présents sur tout le département y compris dans les zones les plus urbanisées (zone d'affaissement minier par exemple).



Mots clés

Porteuses de maladies, insalubres, dangereuses, peu productives pour l'agriculture, assèchement des marais, Convention RAMSAR, loi sur l'eau, expansion des zones humides